

Bilan de compétences

Assistance technique et pédagogique entretiens à distance



Copass Conseil

Objet

Ce document a pour objectif de définir les modalités d'assistance technique et pédagogique mises en œuvre dans le cadre de la réalisation d'un bilan de compétences à distance. Il vise à garantir une expérience utilisateur fluide, efficace et conforme aux exigences réglementaires.

Cadre réglementaire

La réalisation à distance du bilan de compétences est encadrée par le Code du travail (articles L.6313-1 et suivants). Il doit répondre aux mêmes exigences de qualité que le bilan en présentiel : confidentialité, personnalisation, accompagnement individualisé, traçabilité des échanges.

Assistance technique

Moyens techniques requis pour le bénéficiaire :

- Ordinateur ou tablette avec connexion Internet stable.
- Caméra, microphone et haut-parleurs fonctionnels.
- Adresse email personnelle pour l'échange de documents.
- Utilisation d'une plateforme de visioconférence (Google Meet.).

Support technique proposé :

- Test de connexion et de configuration avant la première séance.
- Assistance en cas de problème de connexion ou de prise en main des outils.
- Assistance téléphonique : 06 66 96 83 95- 06 07 82 43 97 (heures ouvrables).

CONTACTEZ-NOUS



06.66.96.83.95
06.07.82.43.97



copassconseil@gmail.com



<https://copassconseil.com/>

Bilan de compétences

Assistance technique et pédagogique entretiens à distance



Copass Conseil

Assistance pédagogique

Déroulement de compétences à distance

- Entretiens en visioconférence avec le consultant
- Partage d'écran et utilisation de supports pédagogiques en version numérique

Suivi et accompagnement individualisé

- Planification claire des séances.
- Feedback régulier sur les avancées.
- Adaptation du contenu en fonction du profil du bénéficiaire.
- Disponibilité du consultant entre les séances pour répondre aux questions.

Sécurité, confidentialité et protection des données

- Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD.
- Les échanges (vidéos, documents) sont sécurisés.
- Consentement éclairé recueilli pour tout enregistrement éventuel.
- Accès aux documents restreint au seul bénéficiaire et à son conseiller.

Engagements de COPASS Conseil

- Fournir une prestation conforme aux critères qualité de la certification Qualiopi.
- Mettre à disposition tous les outils nécessaires à distance.
- Assurer la continuité pédagogique et technique du bilan de compétences.
- Respecter la charte de confidentialité et de déontologie professionnelle.

Validation et retour du bénéficiaire

À la fin du parcours, un questionnaire de satisfaction est proposé afin de recueillir les impressions du bénéficiaire sur la qualité de l'accompagnement à distance, tant sur le plan pédagogique que technique.

Actualisé le 08/07/2025

CONTACTEZ-NOUS



06.66.96.83.95
06.07.82.43.97



copassconseil@gmail.com



<https://copassconseil.com/>